

CONSEIL COMMUNAL COMMUN AVEC LE CPAS – CONVOCATION - ORDRE DU JOUR



COMMUNE DE
MODAVE

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-23 du code de démocratie locale et de la décentralisation, et aux sections 2, 3, 4 et 5 du Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la réunion du

Conseil communal commun avec le CPAS qui aura lieu

le jeudi 07/11/2024 à 19h30

Salle du Conseil communal,
Place Georges Hubin n° 1 – 4577 Vierzet-Barse

Séance publique

Secrétariat général

Point unique : Rapport des synergies 2025 - Prise de connaissance

Modave, le 29/10/2024

Par le Collège communal :



Le Directeur général,
Legrand Frédéric

La Directrice générale,
Simon Aurélie

Pour le CPAS :

Le Bourgmestre,
Thomas-Eric

La Présidente,
Defays Jeanne